



Partage du mobilier de la maison dont j'hérite

Par **valerie75**, le **11/12/2010** à **15:42**

Bonjour,
Je viens d'hériter de la maison de mes parents et ma soeur de leur résidence secondaire. La maison dont j'hérite est plus meublée que la résidence secondaire. Mais ces meubles n'apparaissent pas sur le testament dois-je les partager avec ma soeur ou sont-ils à moi comme les murs. Ma soeur me réclame aussi la moitié du fuel restant dans la cuve de "ma" maison en a-t-elle le droit. Merci d'avance pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **11/12/2010** à **21:19**

Que dit le testament ?
L'inventaire a été fait ?
Le notaire chargé de la succession peut vous répondre sur ce point